

W



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**



**République
d'Haïti**

Unité Statistique Agricole et Informatique (USAI)

Programme de Développement de la Pêche Artisanale (PDPA)

Recensement National de la Pêche Maritime (RNPM)

**Rapport du Recensement National de la Pêche Maritime (Phase 3)
HAÏTI
Décembre 2020**

Contents

I.- Antécédent	4
I.- Objectif du recensement	6
1.1.-Résultats attendus	6
II.- Approche méthodologique utilisée	6
2.1.- Approche institutionnelle	7
2.2.- Conduite du recensement	7
2.2.1.- Cartographie des ports de débarquement	8
2.2.2.- Etat des lieux des ports de débarquement	8
2.2.3.- Recensement des pêcheurs	8
2.3.- Concepts et définitions	8
2.4.- Indicateurs à produire	9
2.4.1.- Questionnaire de la phase I	9
2.4.2.- Questionnaire de la phase II	9
2.4.3.- Questionnaire de la phase III	10
2.5.- Identification des pêcheurs	10
2.6.- Les tests pilotes.....	10
2.7.- Le personnel du recensement	11
2.8.- Formation des agents de terrain	11
2.9.- Contrôle de qualité des questionnaires.....	11
2.10.- Date de référence et déroulement du recensement	12
III.- Procédures de collecte et traitement des données.....	12
3.1.- la Saisie des données	12
3.2.- Codification des données.....	13
3.3.- Analyse des données	13
IV.- Résultats obtenus	13
4.1.- Nombre de pêcheurs	13
4.2.- Sexe des pêcheurs	14
4.3.- Niveau d'instruction (%) des pêcheurs	15
4.3.1.- Niveau national.....	15
4.3.2.- Niveau d'instruction rapporté aux départements.....	15
4.4.- Statut matrimonial.....	16

4.4.1.- A l'échelle Nationale	16
4.4.2.- A l'échelle départementale.....	17
4.5.- Age des pêcheurs.....	17
4.6.- Nombre d'années d'expérience dans la pêche	18
4.6.1.- Niveau national.....	18
4.6.2.- Niveau départemental.....	18
4.7.- Enfants des pêcheurs.....	19
4.8.- Migration des pêcheurs	20
4.8.1.- A l'échelle nationale	20
4.8.2.- A l'échelle départementale.....	20
4.9.- Nombre de pêcheurs possédant des moteurs	21
4.10.- Matériel de pêche.....	21
4.10.1.- Nombre de moteurs	22
4.10.2.-Nombre de Kannots.....	22
4.10.3.- Nombre de Corallin.....	23
4.10.4.- Nombre de Fiberglass	23
4.10.4.- Nombre de Bois fouillé	24
4.10.5.- Nombre de Pripri	24
4.11.- La pêche dans le revenu annuel des pêcheurs	25
4.12.- Formation sur la pêche	25
4.13.- Avenir des enfants dans la pêche	26
4.14.- Pêche sur DCP	27
4.15.- Matériel de sécurité.....	27
4.16.- Association de pêcheurs	28
V.- Conclusion	40

I.- Antécédent

Avec 1770 km de côte et un plateau continental de l'ordre de 5900 km², la République d'Haïti possède des potentialités énormes de développement des activités de pêche et d'aquaculture marine. Haïti est aussi le deuxième pays des Caraïbes qui possède le plus de ressources en eaux

intérieures, disposant de 23,000 hectares de plans d'eau représentant ainsi un important potentiel de développement aquacole et de pêche continentale (pêche en lac).

La Pêche en Haïti, permet de disposer d'environ 17,000 tonnes de produits par an insuffisant à satisfaire la demande locale compensée par les importations de l'ordre de 16 000 tonnes. Parallèlement, Haïti exporte vers le marché international 800 T/an de produits de la pêche constitués principalement des langoustes, chair de lambi et octopus pour une valeur de 10 millions de dollars. La consommation moyenne de poisson par personne en Haïti est d'environ 4 kg, la plus faible dans les caraïbes. Ce secteur de la pêche occupe une place très importante dans l'économie nationale et constitue un des piliers du développement économique et social du pays par ses rôles multiples (alimentaire, économique, social, environnemental). Le secteur de la pêche représente aujourd'hui plus de 2% du PIB et emploie directement plus de 100 000 personnes (pêcheurs, commerçants locaux...). Le secteur de la pêche devient un levier important de relèvement de l'économie du pays et au chantier 2 "**La refondation économique**" du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH).

Les activités de pêche restent pourtant essentiellement traditionnelles, très peu modernisées et insuffisamment organisées. Les contraintes au développement durable du secteur de la pêche sont multiples nous citons : l'augmentation constante de l'effort de pêche sur le plateau continental très étroit, la dégradation des écosystèmes côtiers, l'utilisation d'engins de pêche et de techniques non adéquats , la faiblesse du système de contrôle et de surveillance concernant l'application des mesures réglementaires sur la pêche visant à préserver la productivité des stocks halieutiques, l'organisation des activités de pêche et de commercialisation des productions.

Le gouvernement œuvre pour le développement social et économique des communautés rurales des pêcheurs à travers la pratique d'une pêche artisanale améliorée durable par l'installation de Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) dans les eaux territoriales du pays et par une meilleure organisation des activités. Depuis deux décennies, le MARNDR met l'accent sur le développement du Secteur de la Pêche et de l'Aquaculture. Dans ce contexte et avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, le MARNDR exécute des projets spécifiques ou intègre dans les projets de développement agricole et rural des volets portant sur la promotion de la pêche maritime ou de l'aquaculture.

Le diagnostic du système actuel de statistiques indique qu'il existe un déficit flagrant en données quantitatives d'ensemble, détaillées, actuelles et fiables sur les structures du secteur de la pêche, les caractéristiques et les typologies des opérateurs, les caractéristiques des localités de pêcheurs et les performances du secteur indispensables à la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies et des politiques du Gouvernement spécifiques au secteur.

Dans l'objectif d'apporter des solutions durables à ce déficit en données fiables, le Gouvernement s'est engagé dans la réalisation du recensement de la pêche, investigation statistique de grande envergure qui constitue le socle et la base pour la mise en place de l'ensemble du système des statistiques courantes du secteur.

L'objet du présent rapport est de faire le point dudit recensement et de présenter les résultats à travers une suite d'indicateurs identifiés et répondant aux objectifs attendus.

I.- Objectif du recensement

L'objectif du Recensement National de la Pêche Maritime (RNPM) est de renforcer le système national de statistiques de pêche par des données fiables relatives au secteur et leurs utilisations comme base de la mise en place d'un système permanent de production de statistiques sur le secteur de la pêche maritime.

1.1.-Résultats attendus

Deux principaux résultats sont attendus de ce recensement :

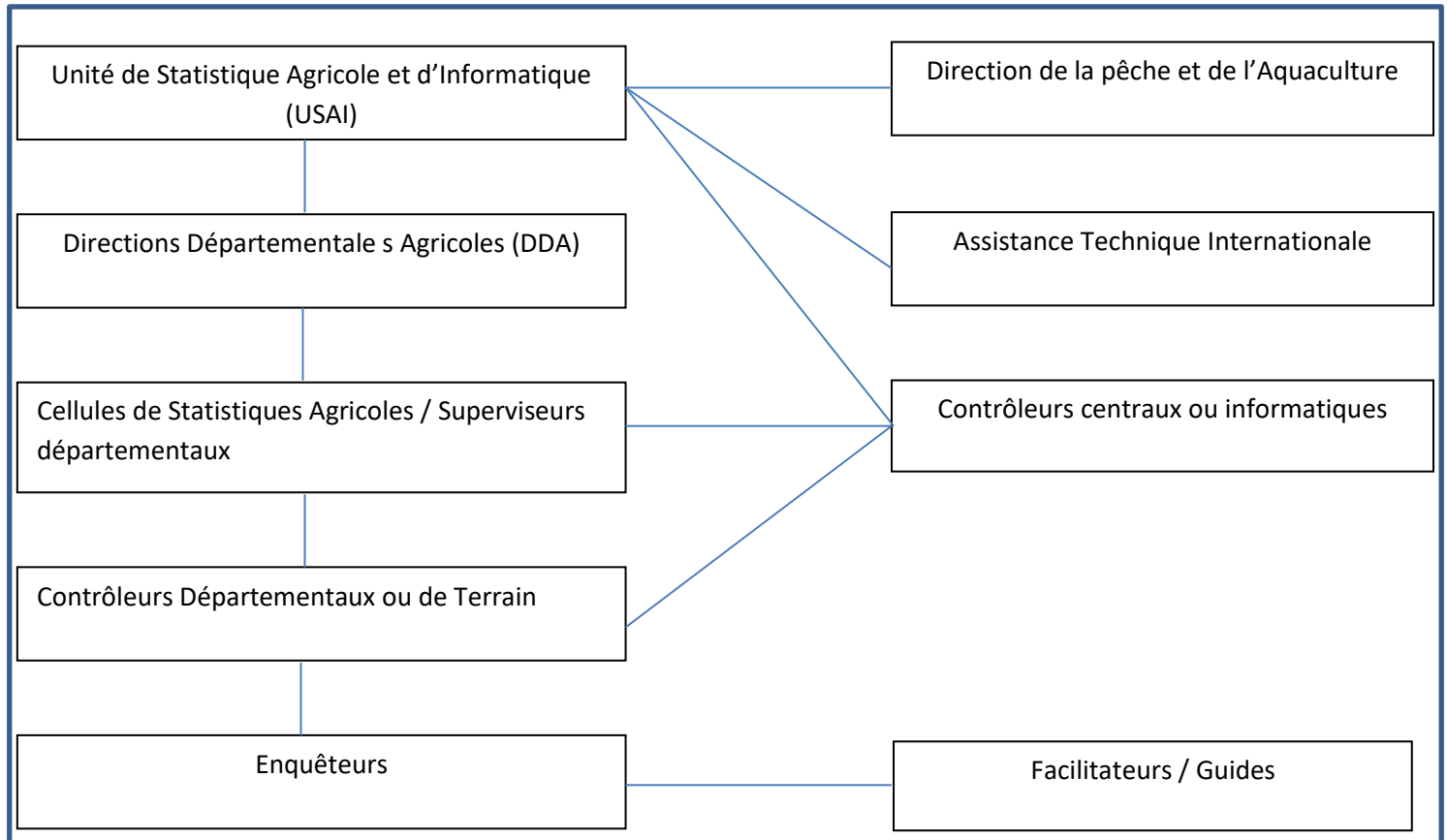
Résultat 1 : Le MARNDR dispose d'une base de données structurelle validée sur les activités de pêche maritime et d'une plateforme de diffusion de données auprès d'un large public

Résultat 2 : Les conditions techniques pour la mise en place d'enquêtes permanentes de statistiques de pêche sont réunies.

II.- Approche méthodologique utilisée

La méthodologie du recensement national des pêcheurs est à certains égards le même que pour le recensement général des agriculteurs (RGA). En lien avec les acquis du RGA, l'Unité de statistique a pu compter sur les Directions Départementales à travers les cellules de statistiques aidées de quelques recrues jouant le rôle de contrôleurs et enquêteurs.

2.1.- Approche institutionnelle



2.2.- Conduite du recensement

Vu la carence en information de base sur le secteur et pour éviter d'avoir des questionnaires trop volumineux, fastidieux à administrer, l'USAI a été contrainte de conduire le recensement en trois phases :

Phase I : Identification ou cartographie des ports de débarquement ;

Phase II : Etat des lieux de chaque port de débarquement, détermination des caractéristiques des activités de pêche, des atouts et contraintes au développement des ports ;

Phase III : Recensement des pêcheurs.

2.2.1.- Cartographie des ports de débarquement

L'identification des ports de débarquement (phase 1) constitue un des principaux résultats attendus de la réalisation de ce recensement. Car, le vocable « port de débarquement » est toujours ressorti entre les acteurs du secteur sans pouvoir préciser combien il en existe et souvent leur emplacement exact. Cependant leur emplacement et, à un degré moindre, leur nombre sont essentiels dans tous les travaux statistiques relatifs au secteur. Il a été obligatoire pour l'USAI de les situer géographiquement afin de pouvoir procéder au recrutement des enquêteurs et de mieux les déployer sur le terrain.

2.2.2.- Etat des lieux des ports de débarquement

Le Programme de Développement de la pêche Artisanale (PDPA) vise à améliorer la productivité et augmenter les revenus des pêcheurs des départements de la Grand'Anse, du Sud et du Sud-Est à travers de meilleurs services publics destinés au secteur fortement touché par l'ouragan Matthew en automne 2016 et qui constitue l'une des principales sources de revenus des populations. L'urgence est de mettre en place des outils pouvant mesurer les spécificités, les atouts et contraintes, les réalisations déjà accomplies dans les milieux afin d'apporter un éclairage à l'élaboration de politiques publiques et orienter les actions des projets de développement. D'où le rôle de l'information statistique qui sert à évaluer l'existant et orienter les choix et des prises de décision pour une meilleure allocation des ressources. L'enquête communautaire des ports de débarquement (phase 2) a permis de créer cette base de données décrivant les composantes des milieux de pêche, leurs atouts et contraintes.

2.2.3.- Recensement des pêcheurs

Cette phase est l'ultime objectif du programme à travers ce recensement des pêcheurs. C'est une opération statistique qui couvre tous les départements géographiques baignés par la mer dans l'objectif de compter exhaustivement tous les pêcheurs du pays. Le souci est de mettre à la disposition des décideurs et utilisateurs des données structurelles caractérisant la pêche haïtienne en vue d'aider les acteurs du secteur à mieux définir leurs interventions.

2.3.- Concepts et définitions

Le manuel des concepts et définition est un document rédigé par l'équipe de coordination à l'intention de tous les intéressés (enquêteurs, utilisateurs des données etc..)

2.4.- Indicateurs à produire

A chaque phase de collecte du recensement, une série d'indicateurs contenus à l'intérieur de thèmes sont identifiés et sont détaillés dans trois questionnaires correspondant chacun à une phase du recensement.

2.4.1.- Questionnaire de la phase I

Pour la phase I, les indicateurs retenus ne sont pas nombreux car cette phase a été conçue uniquement pour identifier les ports de débarquement lesquels allaient servir de base aux deux phases suivantes.

Ces indicateurs sont :

Thème I: Localisation du port
1.- Nom du port
2.- Département où se trouve le port
3.- Commune où se trouve le port
4.- Section communale/ville où se trouve le port
5.- Localité où se trouve le port
6.- Position GPS du port
Thème II: Informations relatives au port de débarquement
1.- Types d'embarcation retrouvés sur le port
2.- Nombre de pêcheurs approximatifs sur le port
3.- Nombre d'association de pêcheurs sur le port
4.- Personnes ressources ayant un lien avec la pêche et le port d'embarquement

2.4.2.- Questionnaire de la phase II

Thèmes de la phase II
1.- Informations d'identification du port de débarquement.
2.- Informations générales sur le site enquêté.
3.- Etat des lieux, commodités, activités et services.
4.- Activités de pêche, zones de pêche, effort de pêche, espèces, saisonnalité et volume des prises,
5.- Commercialisation et transformation du poisson.
6.- Aspects Sociaux /démographiques / migratoires
7.- Liste et effectifs des catégories socioprofessionnelles basées sur le site et participant au secteur de la pêche.
8.- Typologie et nombre des embarcations.
9.- Atouts/contraintes du développement des activités de pêche.
10.- Projets de développement des activités de pêche réalisés ou en cours de réalisation.
11.- Actions prioritaires relatifs au secteur de la pêche à mener dans les 5 années à venir.
12.- Autres actions prioritaires d'accompagnement.

2.4.3.- Questionnaire de la phase III

Thèmes	Description
I. Informations générales sur le pêcheur	Cette partie permet d'identifier le pêcheur et de collecter d'autres données relatives à sa famille etc...Elle comprend onze (11) questions en plus de la « Localisation géographique du port de débarquement » qui est une partie importante du questionnaire permettant de localiser le port et les pêcheurs qui le fréquentent.
II. Informations sur la localisation du lieu de résidence du pêcheur par rapport au port de pêche ;	Cette section permet de mesurer l'effort déployé par le pêcheur partant de sa résidence pour accéder au port.
III. Informations sur l'activité de pêche du pêcheur	Cette section capte les moyens dont dispose le pêcheur pour faire la pêche et saisit aussi les autres activités parallèles à l'activité de pêche
IV. Autre aspects liés au fonctionnement du pêcheur	Si le pêcheur est stable sur le port ou s'il a l'habitude de migrer, à quelle distance il pêche et espèces qu'il capture généralement
V. Historique/expérience/avenir dans la pêche ;	Depuis combien de temps le pêcheur exerce cette profession et s'il s'agit d'une longue histoire de famille
VI. Contraintes et actions prioritaires ;	Cette section capte les problèmes auxquels le pêcheur fait face, les actions qui selon lui pourraient améliorer l'exercice du métier
VII. Questions sur l'habitat du pêcheur.	Cette section met l'emphasis sur l'habitat du pêcheur en termes de facilité (eau, toilette, moyen d'éclairage.....)

2.5.- Identification des pêcheurs

Haïti est un pays caractérisé par un fort peuplement du littoral généralement habité par des gens les plus pauvres de la population. Qui plus est, Haïti n'octroie pas encore de permis d'exploitation. Donc identifier un pêcheur dans de tels espaces devient compliqué car en plus de l'activité de pêche qui y est pratiquée, on trouve aussi le cabotage et autres activités comme l'exploitation de la mangrove. Donc, si on ne trouve pas un pêcheur à l'œuvre avec des engins et matériels de pêche, il devient difficile pour un enquêteur de l'approcher et l'inscrire dans une liste de pêcheurs. Devant ce fait et comme l'USAI ne pouvait pas recruter un enquêteur pour chaque port, elle a dans les phases précédentes identifié des personnes ressources qui habitent sur les ports et qui ont permis aux enquêteurs d'identifier les pêcheurs et les inscrire. Comme il a identifié 592 ports dans les phases antérieures, une quantité équivalente de personnes ressources avaient été prévues.

2.6.- Les tests pilotes

Les tests pilotes des phases I et II ont été réalisés à Cabaret au port lafito et portaient uniquement sur les thèmes traités à l'intérieur des questionnaires. Seulement les cadres du bureau central en ont pris part. Celui de la phase III a été réalisé dans les départements du Sud, de la Grand'Anse

et du Nord'Ouest et a mobilisé non seulement des cadres du bureau central mais aussi les superviseurs de ces trois départements et une dizaine d'enquêteurs. Ainsi, le test a permis d'évaluer les différents outils méthodologiques et de mieux appréhender les facteurs conditionnant le déroulement de l'opération, la logistique, la sélection et la formation des agents de terrain. Le système informatique de réception et synchronisation et traitement des données a été aussi testé.

2.7.- Le personnel du recensement

La hiérarchie du recensement comprend huit (8) échelons totalisant près de 700 personnes

1. L'Unité de Statistique Agricoles et d'Informatique, appuyée par le consultant international et le consultant national est chargée du volet technique;
2. Le programme de développement de la pêche, via la Direction de la pêche et aquaculture, responsable financier;
3. La Direction départementale Agricole (DDA);
4. Les superviseurs départementaux sont responsables de la coordination au niveau départemental;
5. Les Contrôleurs départementaux sont responsables au niveau communal ou intercommunal dépendamment du nombre de ports de débarquement des communes;
6. Les contrôleurs informatiques centraux siègent à l'USAI sont responsables du contrôle quotidien des données transmises par les enquêteurs;
7. Les enquêteurs de terrain;
8. Les Facilitateurs qui sont des personnes ressources et qui facilitent l'entrée des enquêteurs sur les ports.

2.8.- Formation des agents de terrain

La formation des agents de terrain s'est réalisée en deux temps. Les superviseurs départementaux ont été formés au bureau de l'USAI dans une première séance car ils allaient, de concert avec les superviseurs centraux, assurer la formation dans leurs département respectifs. Cette formation se tenait une semaine avant le lancement de la collecte de sorte que l'USAI puisse prendre en compte leurs remarques sur les outils et préparer la formation des enquêteurs. Elle portait essentiellement sur le contrôle de qualité des questionnaires, les outils de collecte et de traitement des données. Au lancement de la collecte, tous les agents de terrain (enquêteurs) préalablement sélectionnés sont formés dans leurs départements respectifs.

2.9.- Contrôle de qualité des questionnaires

La structure centrale a mis en place des procédures pour garantir la bonne qualité des données générées par le recensement. Sur le terrain, les contrôleurs devaient s'assurer que chaque enquêteur s'était rendu sur les ports de débarquement et que les vrais pêcheurs avaient été identifiés. De concert avec les facilitateurs qui sont des personnes ressources sur les ports, ils

devaient dresser une liste de pêcheurs pour chaque la confier à l'enquêteur qui enquêtera les pêcheurs un par un. En cas de réticence des pêcheurs à collaborer à l'avancement du recensement, les superviseurs départementaux se rendent sur les lieux pour convaincre les pêcheurs à collaborer. Au déroulement de l'enquête, un échantillon variant entre 5 à 10 % du nombre de pêcheurs fournis par chaque enquêteur a été tiré et les contrôleurs sont allés reprendre l'enquête auprès d'eux. Cela a permis de relever les incohérences entre les deux sources de collecte.

Au niveau central siégeaient 10 contrôleurs informatiques qui consultent l'application Web au quotidien où chaque questionnaire est évalué afin de déceler les incohérences. Ces contrôleurs produisent un rapport d'erreurs qui est partagé à toute la structure dont l'enquêteur qui procède à la correction sous la supervision de ses supérieurs immédiats.

2.10.- Date de référence et déroulement du recensement

Les activités de collecte des phases 1 et 2 se sont déroulées suivant le calendrier établi. Celles de la phase 3 avaient été prévues entre juillet 2019 à octobre 2019. Un mois après le démarrage, une vague d'événements socio-politiques ont malheureusement arrêté la collecte qui allait être reprise vers la fin du mois de décembre de la même année. Celle-ci a été de nouveau interrompue en mars 2020 lorsque les autorités sanitaires ont détecté le premier cas de la covid-19 et décrété le confinement. Ce dernier événement a été sévère au déroulement des activités notamment dans les zones urbaines où la circulation des informations liées à la covid-19, même à l'échelle internationale, a créé la panique chez les citoyens. Ces deux événements ont eu aussi des répercussions sur l'administration du programme et la coordination du recensement car il était difficile de se réunir pour préparer les dossiers et exécuter les payrolls au rythme qui avait été prévu. Le contrôle informatique a duré jusqu'au mois de septembre 2020 mais certaines requêtes d'erreurs à corriger ont été exécutées en octobre 2020. Certains travaux de collecte à reprendre dans le Nord et l'Artibonite ont terminé très tardivement au mois de novembre 2020.

III.- Procédures de collecte et traitement des données

3.1.- la Saisie des données

Depuis plus de deux ans l'USAI implique les nouvelles technologies de collecte de données dans ses opérations. Nous avons au compteur plus de 5 enquêtes agricoles réalisées avec les tablettes et le contrôles automatiques des données. Dans ce recensement, elle a une fois de plus utilisé les NTIC avec succès.

3.2.- Codification des données

L'USAI a mis en place un système de gestion des données bien architecturée à plusieurs niveaux. Chaque tablette (outil de collecte sur le terrain), par son numéro de série, a permis d'identifier un enquêteur et les codes géographiques des ports affectés à cet enquêteur de manière à éviter tout croisement d'information transmise par les enquêteurs. Au niveau central, elle a conçu une application web qui permet de gérer les données par port relativement à l'enquêteur, la commune et le département.

3.3.- Analyse des données

L'analyse des données se fait au moins en deux étapes. A l'étape 1, l'USAI a conçu le manuel de vérification qui est traduit en langage informatique et détecte automatiquement les moindres incohérences entre les variables. L'équipe de contrôle au niveau central est chargée de prendre en compte les erreurs détectées par l'application. A l'étape 2, avant de passer à la tabulation définitive, les données passent un autre niveau de contrôle pour détecter les cas aberrants (les pêcheurs de moins de dix ans qui sont mariés ou qui ont des enfants par exemple....). Quand toutes ces étapes sont franchies avec succès et que la qualité des données est fiable, les tableaux sont produits.

IV.- Résultats obtenus

Le recensement national des pêcheurs a été conduit dans l'objectif de combler le vide informationnel relatif au secteur de la pêche. De ce fait, le questionnaire de collecte a été dessiné à fournir dans un premier temps des informations relatives aux ports de débarquement notamment leur nombre, leur localisation géographique et le nombre de pêcheurs qui exercent l'activité dessus. En plus d'autres données comme les moyens de pêches et des données sociaux ont aussi été collectées.

Dans ce rapport sont présentés des tableaux et des analyses succinctes portant sur le nombre de pêcheurs par département, leur niveau d'éducation, des aspects socio-économiques et sociodémographiques et des moyens de pêche.

4.1.- Nombre de pêcheurs

Le nombre de pêcheurs recensés s'élève à 45907 (tableau 1.1). Trois départements (Grand'Anse, Ouest, Sud) font plus de la moitié (54.61%) du nombre de pêcheurs recensés avec respectivement 20.44%, 17.60% et 16.57%. Viennent ensuite les départements du Nord'Ouest (10.91%), du Nord (8.63%), de l'Artibonite (8.58%) et du Sud'Est (7.71%). Les départements des Nippes et du Nord'Est sont logiquement les moins peuplés en pêcheur avec respectivement 6.24% et 3.31%.

Table 1: Nombre de pêcheurs recensés par département

Départements	Nombres de pêcheurs	Pourcentage
Ouest	8,080	17.60
Sud'Est	3,538	7.71
Nord	3,963	8.63
Nord'Est	1,521	3.31
Artibonite	3,941	8.58
Sud	7,608	16.57
Grand'Anse	9,383	20.44
Nord'Ouest	5,008	10.91
Nippes	2,865	6.24
Total	45,907	100.00

4.2.- Sexe des pêcheurs

En Haïti, le métier de pêcheur est quasiment exercé par les hommes (tableau 2). Selon le recensement de la pêche, les hommes représentent 98.96% du nombre total de pêcheurs recensés contre une part relativement faible de femmes (1.04%). A l'échelle départementale, les Nippes et l'Ouest sont les départements où plus de femmes font le métier de pêcheur avec 28.36% et 20.56% du nombre total de femmes. Les départements de la Grand'Anse, du Nord'Ouest et de l'Artibonite représentent respectivement 11.97%, 11.13% et 10.08%. Les autres départements comptent chacun moins de 10% du nombre total de femmes. Du nombre d'hommes, les départements de la Grand'Anse, de l'Ouest et du Sud représentent 54.78%. Vient ensuite le département du Nord'Ouest avec 10.91% de ce nombre alors que les autres départements compte chacun moins de 10%.

Table 2: Répartition des pêcheurs suivant le sexe par département

Départements	Hommes	Femmes	Deux sexes	% d'hommes par dépt.	% defemmes par dépt.
Ouest	7,982	98	8,080	17.57	20.59
Sud'Est	3,520	18	3,538	7.75	3.78
Nord	3,932	31	3,963	8.65	6.51
Nord'Est	1,515	6	1,521	3.33	1.26
Artibonite	3,893	48	3,941	8.57	10.08
Sud	7,578	30	7,608	16.68	6.30

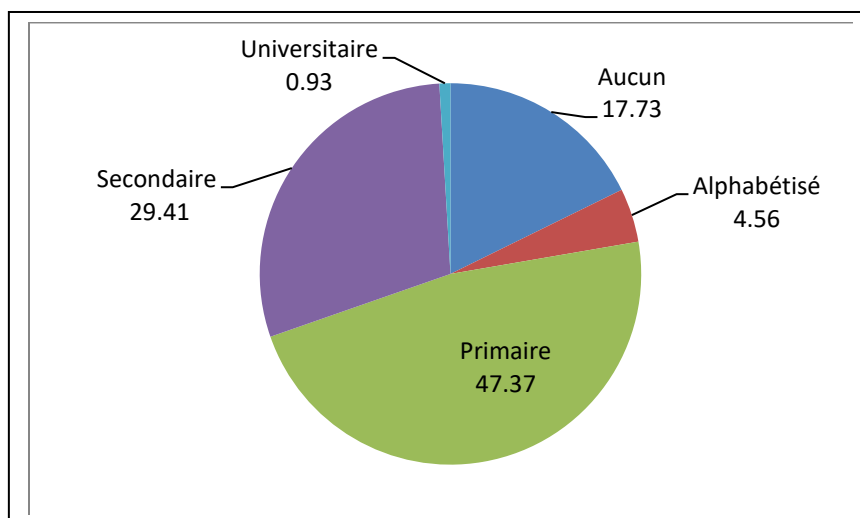
Grand'Anse	9,326	57	9,383	20.53	11.97
Nord'Ouest	4,955	53	5,008	10.91	11.13
Nippes	2,730	135	2,865	6.01	28.36
Total	45,431	476	45,907	100.00	100.00
Pourcentage	98.96	1.04	100.00		

4.3.- Niveau d'instruction (%) des pêcheurs

4.3.1.- Niveau national

A l'échelle nationale, le niveau d'éducation des pêcheurs peut représenter un atout pour les projets en faveur de ce secteur. On dénombre au total 82.73% de pêcheurs dotés d'un niveau d'éducation répartis comme suit : 47.37% ont atteint le niveau primaire, 29.41% ont atteint le niveau secondaire, 4.56% ont été alphabétisés et 0.93% ont fréquenté l'université. Ceux qui n'ont aucun niveau représentent 17.73%

Figure 1: Niveau d'instruction des pêcheurs (%)



4.3.2.- Niveau d'instruction rapporté aux départements

Ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction sont plus représentatifs dans la Grand'Anse, le Sud et l'Ouest avec respectivement 26%, 20% et 15%. De ce groupe, les autres départements se situent chacun en dessous de 9%. Pour les alphabétisés, les départements du Sud, de la Grand'Anse, de l'Ouest, de l'Artibonite, et du Nord'Ouest occupent les premiers rangs soient successivement 27%, 19%, 16%, 15% et 11%. Le niveau primaire est aussi bien que les alphabétisés à travers les départements. Les pêcheurs

du niveau secondaire sont plus répandus dans la Grand'Anse (21%), l'Ouest (19%), le Sud (14%) et le Nord'Ouest (11%). Les autres départements n'atteignent pas 10% chacun du nombre du niveau secondaire. Les pêcheurs du département de la Grand'Anse représentent 28% de ceux qui ont atteint le niveau universitaire. Viennent ensuite le Sud (14%), l'Ouest (12%), le Nord'Ouest et le Sud'Est (11%) chacun.

Tableau 3: Répartition (%) du niveau d'instruction des pêcheurs par département

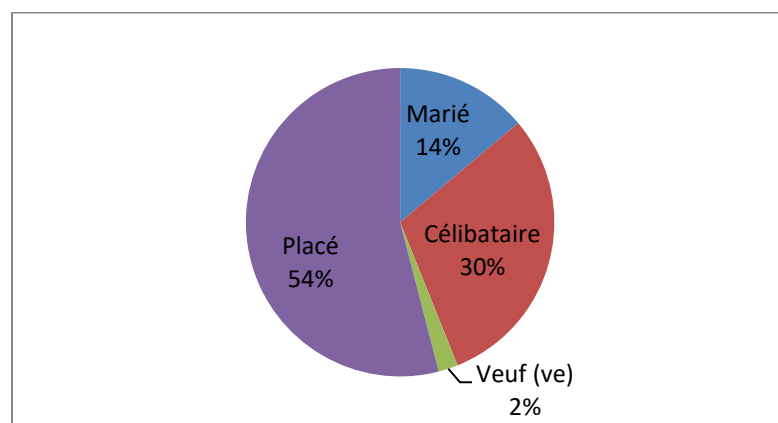
Départements	Aucun	Alphabétisé	Primaire	Secondaire	Universitaire
Ouest	15	16	18	19	12
Sud-Est	8	3	7	9	11
Nord	8	5	10	7	7
Nord-Est	2	1	3	5	6
Artibonite	6	15	9	9	8
Sud	20	27	16	14	14
Grand-Anse	26	19	18	21	28
Nord-Ouest	8	11	12	11	11
Nippes	7	2	6	6	3
Total	100	100	100	100	100

4.4.- Statut matrimonial

4.4.1.- A l'échelle Nationale

La majorité des pêcheurs Haïtiens (54%) vivent dans le concubinage (placé) contre 30% de célibataires et 14% de mariés. Les veufs (ves) ne représentent que 2% de la population de pêcheurs.

Tableau 1: Répartition (%) du statut matrimonial des pêcheurs



4.4.2.- A l'échelle départementale

A tous les niveaux de statut matrimonial de l'échelle départementale, le département de la Grand'Anse occupe le premier rang (19% de mariés), (21% de célibataires, veuf (ve) et de placés). A part au statut « marié » où l'Artibonite rivalise l'Ouest avec 11%, l'Ouest se situe au second rang avec 19% de célibataires, 16% de veufs (ves), et 18% de placés. Les départements du Sud'Est, du Nord, du Nord'Est et des Nippes n'atteignent jamais 10% à aucun niveau de statut matrimonial départemental.

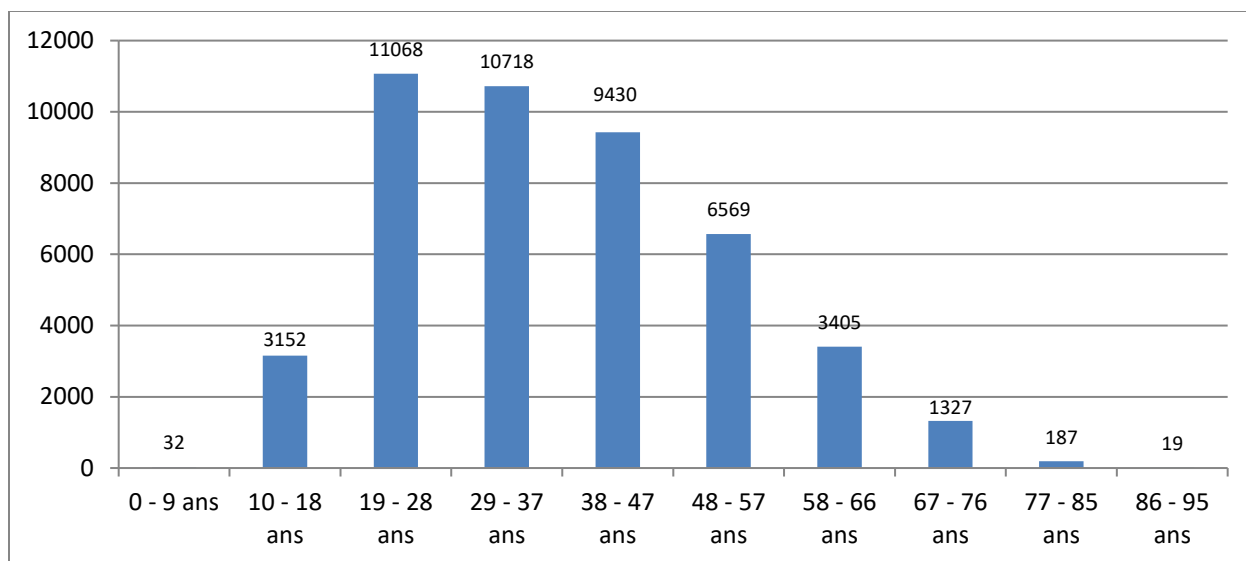
Tableau 4: Répartition (%) du statut matrimonial des pêcheurs par département

Départements	Marié	Célibataire	Veuf (ve)	Placé
Ouest	11	19	16	18
Sud-Est	8	7	6	8
Nord	8	9	7	9
Nord-Est	4	4	8	3
Artibonite	11	8	10	9
Sud	17	16	14	17
Grand-Anse	19	21	21	21
Nord-Ouest	18	11	10	9
Nippes	5	6	7	7
Total	100	100	100	100

4.5.- Age des pêcheurs

La population des pêcheurs en Haïti est composée en majorité de personnes d'âge adulte avec un âge moyen de 54.26 ans. Les plus jeunes, quoique en quantité faible, sont âgés de 9 ans et les plus âgés, encore en petite quantité sont âgés de 95 ans. Au total, la tranche d'âge dans laquelle se retrouvent plus de pêcheurs est la tranche 19 – 28 ans qui représente 24.11% des pêcheurs. A partir de ce pic, le nombre diminue passant à 23.35% dans la tranche 29 – 37 ans, 20.54% dans la tranche 38 – 47 ans et 14.31% dans la tranche 48 – 57 ans. Il semble qu'à partir de cette dernière tranche, les pêcheurs partent graduellement à la retraite.

Tableau 2: Répartition des pêcheurs par classes d'âge



4.6.- Nombre d'années d'expérience dans la pêche

4.6.1.- Niveau national

Le nombre d'années d'expérience dans la pêche excède 10 ans chez 67.62% des pêcheurs. On note que 88.50% des pêcheurs exercent le métier depuis plus de 5 ans. Ceux qui le font pendant moins de 5 ans ne représentent que 11.50%. En comparaison avec le groupe d'âge 19 – 28 ans comprenant 24.11% des pêcheurs, on peut conclure que les pêcheurs haïtiens vont en mer très jeune.

Tableau 3: Répartition des pêcheurs suivant le nombre d'années d'expérience

Classe d'années d'expérience	Nombre de pêcheurs	Pourcentage
moins 1 an	254	0.55
1 à 3 ans	1970	4.29
3 à 5 ans	3057	6.66
5 à 7 ans	4047	8.82
7 à 10 ans	5538	12.06
10 ans et plus	31041	67.62
Total	45907	100.00

4.6.2.- Niveau départemental

A l'échelle départementale, les pêcheurs dont le nombre d'années d'expérience excède 10 ans se retrouvent en majeure dans les départements de la Grand'Anse (20.87%), le Sud (18.07%), l'Ouest (15.28%) et l'Artibonite (10.20%). Ceux qui ont moins d'un an se retrouvent dans le Nord (47.64%) et l'Ouest (26.38%). Dans ces deux derniers départements, il paraît que la pêche ouvre de nouvelles opportunités ou peut-être du point de vue économique, les alternatives se raréfient.

Tableau 4: Répartition des pêcheurs par nombre d'années d'expérience dans la pêche par département

Départements	moins d'un ans	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 7 ans	7 à 10 ans	plus de 10 ans
Ouest	26.38	24.26	22.47	25.85	19.14	15.28
Sud-Est	2.36	8.12	6.71	6.40	6.97	8.12
Nord	47.64	14.92	11.32	9.61	9.73	7.33
Nord-Est	5.51	4.42	4.42	3.06	2.58	3.28
Artibonite	3.15	3.71	3.99	5.21	6.52	10.20
Sud	3.15	10.86	15.47	13.86	13.43	18.07
Grand-Anse	5.51	14.67	19.01	19.32	22.35	20.87
Nord-Ouest	3.94	13.10	11.78	13.00	14.27	9.87
Nippes	2.36	5.94	4.84	3.68	5.00	6.98
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

4.7.- Enfants des pêcheurs

A l'échelle nationale, 72.76% des pêcheurs, représentant 33 404 ont des enfants. De ce nombre, le département de la Grand'Anse représente 20%, l'Ouest et le Sud occupe la deuxième place avec 17% chacun et le Nord'Ouest (11%) en troisième position. Le Sud'Est, le Nord et l'Artibonite varient en 8 et 9% alors que les Nippes et le Nord'Est font respectivement 6 et 3%. Comme du nombre de ceux qui ont des enfants, les départements de l'Ouest, du Sud, de la Grand'Anse et du Nord'Ouest viennent en tête de ceux qui n'ont pas d'enfants.

Figure 2: Répartition (%) de pêcheurs selon qu'ils aient ou pas d'enfants

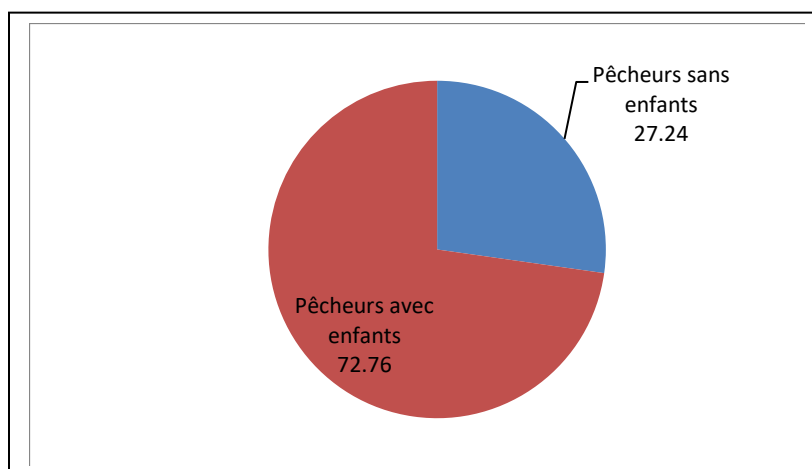


Tableau 5: Répartition (%) des pêcheurs avec ou sans enfants par département.

Départements	Pêcheurs sans enfants	Pêcheurs avec enfants
Ouest	20	17
Sud-Est	7	8
Nord	9	9
Nord-Est	3	3
Artibonite	6	9
Sud	15	17
Grand-Anse	21	20
Nord-Ouest	12	11
Nippes	6	6
Total	100	100

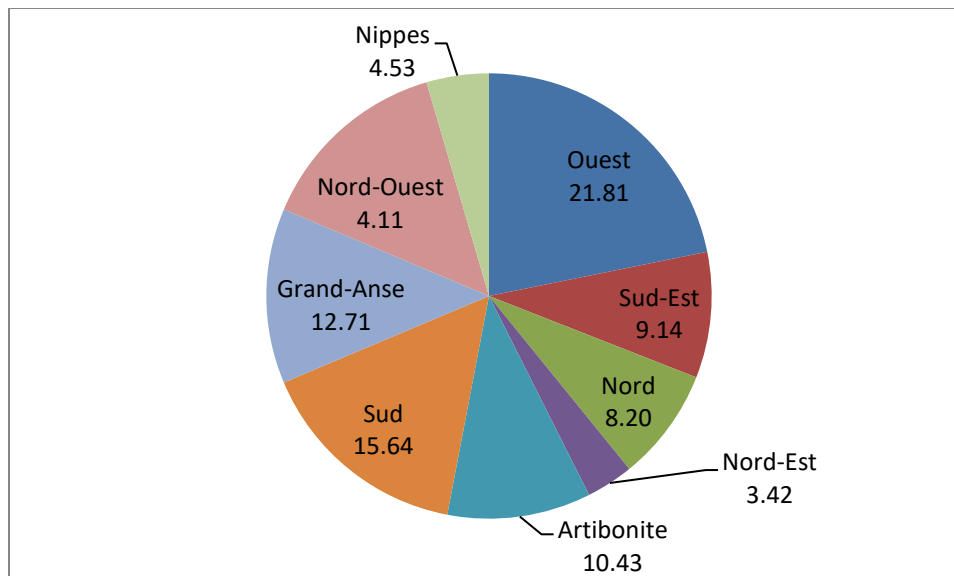
4.8.- Migration des pêcheurs

4.8.1.- A l'échelle nationale

La migration est courante chez 37.50% des pêcheurs contre 62.50% pour ceux qui ne se déplacent pas.

4.8.2.- A l'échelle départementale

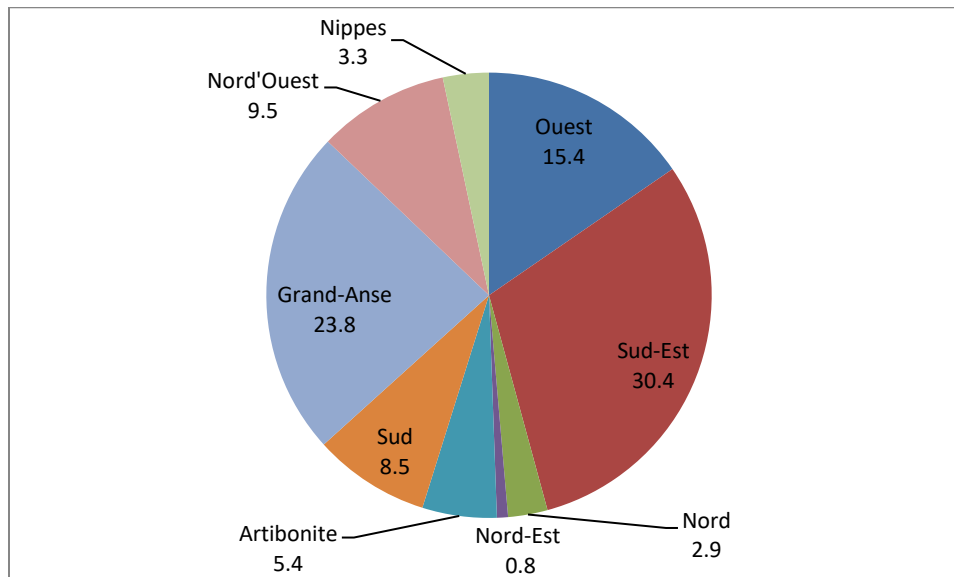
Les pêcheurs les plus mobiles se retrouvent dans l'Ouest, le Sud, le Nord'Ouest, la Grand'Anse et l'Artibonite, tandis que ceux du Sud'Est et du Nord se déplacent un peu moins. Ceux des Nippes et du Nord'Est se classent au troisième rang.



4.9.- Nombre de pêcheurs possédant des moteurs

Le nombre de pêcheurs possédant un moteur s'élève à 1 343 pour un total de moteurs de 1511, soit 3.20% des pêcheurs. Ainsi il y a une pression constante qui s'exerce sur les côtes et qui met en danger de nombreuses espèces car très peu de pêcheurs peuvent pratiquer la pêche hauturière, c'est-à-dire au large. Trois départements comptent 69.60% de ces pêcheurs et se répartissent comme suit : le Sud-Est (30.40%), la Grand-Anse (23.80%), l'Ouest (15.40%). Le Sud et l'Artibonite comptent respectivement 8.50% et 5.40% alors que les Nippes, le Nord et le Nord-Est se classent en dernière position avec moins de 4% des pêcheurs chacun.

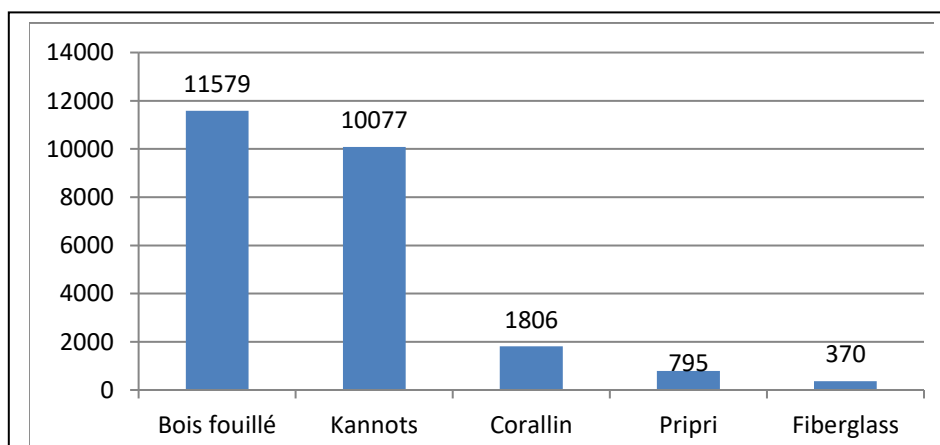
Tableau 5: Répartition des pêcheurs possédant un moteur par département



4.10.- Matériel de pêche

La flotte de pêche nationale est constituée de 24627 unités dont le bois fouillé, le kannot qui est parfois monté d'une voile, le Corallin, le Pripri et le Fiberglass. Le bois fouillé et le Kannot représentent à eux-deux 87.94% de cette flotte contre 12.06% pour les autres types.

Figure 3: Répartition des matériels de pêche



4.10.1.- Nombre de moteurs

Le nombre total de moteurs dénombrés à l'échelle nationale est de 1511. Ces moteurs se répartissent comme suit entre les départements (tableau.....) : Les départements du Sud'Est, de la Grand'Anse et de l'Ouest viennent en tête avec respectivement 30.51 et 23.63 et 15.29% du nombre de moteurs. Le Nord'Ouest, le Sud et l'Artibonite représentent chacun respectivement 9.46%, 8.41% et 5.76% du nombre de moteurs. Les départements des Nippes, du Nord et du Nord'Est sont classés derniers avec moins de 4% chacun.

Tableau 6: Répartition des moteurs par département

Départements	Nombre de moteurs	% moteur par département
Ouest	231	15.29
Sud-Est	461	30.51
Nord	43	2.85
Nord-Est	12	0.79
Artibonite	87	5.76
Sud	127	8.41
Grand-Anse	357	23.63
Nord-Ouest	143	9.46
Nippes	50	3.31
Total	1511	100.00

4.10.2.-Nombre de Kannots

Le nombre de pêcheurs possédants des Kannots se chiffre à 8017, soit 17.46%. Le nombre de kannots moteurs est de 10077 unités. C'est le deuxième matériel de navigation pour la pêche. Sa répartition par département est de loin plus élevée dans l'Ouest avec 21.34%. Dans le second groupe, on compte les départements du Nord'Ouest, de l'Artibonite, de la Grand'Anse, du Nord et du Sud représentant respectivement 18.18%, 14.66%, 12.98%, 11.49% et 10.78%. Les autres départements ensemble représentent 10.58% du nombre de kannots.

Tableau 7: Répartition du nombre de Kannots à Travers les départements

Départements	Nombre de Kannots	Total
Ouest	2150	21.34
Sud-Est	540	5.36
Nord	1158	11.49
Nord-Est	375	3.72
Artibonite	1477	14.66
Sud	1086	10.78
Grand-Anse	1308	12.98
Nord-Ouest	1832	18.18
Nippes	151	1.50
Total	10077	100.00

4.10.3.- Nombre de Corallin

La flotte de corallins à l'échelle nationale comprend 1806 unités et le nombre de pêcheurs qui les possèdent se chiffre à 1698. Cet appareil est de loin plus répandu dans le Sud'Est (42.80%) qui est suivi de l'Artibonite avec 22.48% du nombre. Le Nord et l'Ouest représentent respectivement 10.30 et 9.14% alors que les autres départements 15.28%.

Tableau 8: Répartition du nombre de corallins à travers les départements

Départements	Nombre de Corallins	Total
Ouest	165	9.14
Sud-Est	773	42.80
Nord	186	10.30
Nord-Est	113	6.26
Artibonite	406	22.48
Sud	10	0.55
Grand-Anse	78	4.32
Nord-Ouest	22	1.22
Nippes	53	2.93
Total	1806	100.00

4.10.4.- Nombre de Fiberglass

Le nombre de Fiberglass dénombré est de 370 unités et le nombre de pêcheurs qui les détiennent sont au nombre de 330. Trois départements font 70.81% de ce nombre ; ce sont : le Sud'Est (31.35%), la Grand'Anse (23.24%) et le Sud (16.22%). Les six autres départements représentent 29.19%.

Tableau 9: Représentation du nombre de Fiberglass par départements

Départements	Nombre de Fiberglass	Pourcentage
Ouest	29	7.84
Sud-Est	116	31.35
Nord	13	3.51
Nord-Est	5	1.35
Artibonite	19	5.14
Sud	60	16.22
Grand-Anse	86	23.24
Nord-Ouest	20	5.41
Nippes	22	5.95
Total	370	100.00

4.10.4.- Nombre de Bois fouillé

Le bois fouillé est dénombré à hauteur de 11579 unités pour 11132 pêcheurs propriétaire, soit 24.25% de pêcheurs. De ce nombre, la Grand'Anse et le Sud font respectivement 35.03 et 28.66% contre 17.58 et 16.62% pour les Nippes et l'Ouest. Les Autres départements comptent chacun moins de 1%.

Tableau 10: Représentation du bois fouillé à travers les départements

Départements	Nombre de Bois fouillé	Pourcentage
Ouest	1925	16.62
Sud-Est	104	0.90
Nord	17	0.15
Nord-Est	3	0.03
Artibonite	102	0.88
Sud	3318	28.66
Grand-Anse	4056	35.03
Nord-Ouest	18	0.16
Nippes	2036	17.58
Total	11579	100.00

4.10.5.- Nombre de Pripri

Le pripri est un matériel de pêche rustique très peu utilisé. Le nombre total s'élève à 795 unités dont 90.57% se retrouvent dans le département du Nord'Ouest. Le nombre de pêcheurs détenteurs de pripri se chiffre à 770.

Tableau 11: Répartition des pripri à travers les départements

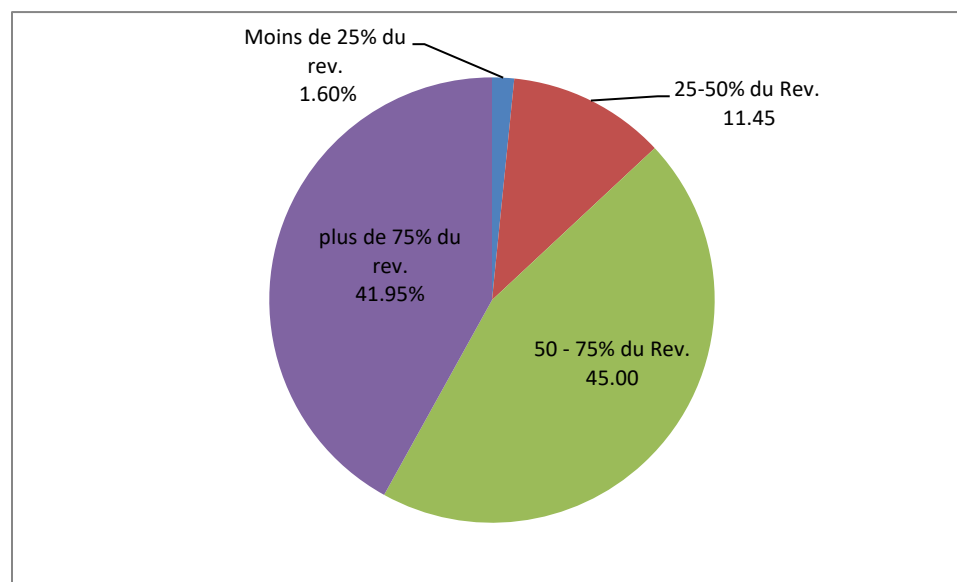
Départements	Nombre de Pripri	Pourcentage
Ouest	1	0.13

Sud-Est	0	0.00
Nord	32	4.03
Nord-Est	0	0.00
Artibonite	27	3.40
Sud	2	0.25
Grand-Anse	13	1.64
Nord-Ouest	720	90.57
Nippes	0	0.00
Total	795	100.00

4.11.- La pêche dans le revenu annuel des pêcheurs

Le secteur de la pêche contribue de manière considérable au maintien d'emplois dans les zones où les opportunités d'emplois sont rares. 88.22% des pêcheurs exercent le métier comme principale activité et celle-ci procure plus de 50% du revenu annuel à 86.95% des pêcheurs.

Figure 4: Part de la pêche dans le revenu annuel des pêcheurs

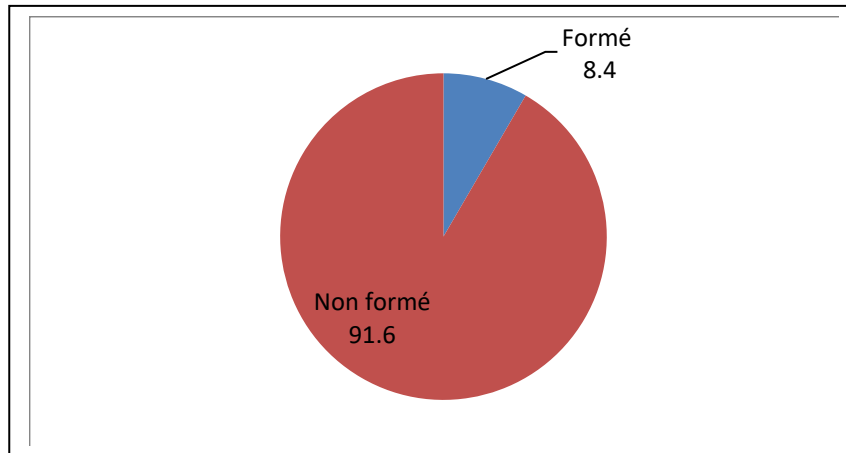


4.12.- Formation sur la pêche

Très peu de pêcheurs ont bénéficié d'une formation sur la pêche. Ce nombre s'élève à 3857 pêcheurs soit, 8.4% et ces formations portaient sur les techniques de pêche, construction et réparation de bateau, fabrication et réparation d'engins de pêche, montage et entretien de DCP, conditionnement de poissons entre autres. La majorité des pêcheurs formés ont été rencontrés dans le Sud (29.50%), la Grand'Anse

22.79%), Sud'Est (15.35%), Ouest (10.71%). Les pêcheurs des autres départements ont eu très peu de formation.

Figure 5: Répartition des pêcheurs qui ont bénéficié d'une formation



4.13.- Avenir des enfants dans la pêche

Dans le recensement, il avait été aussi question de voir l'avenir de la pêche, la perception des pêcheurs par rapport à l'intégration de leurs enfants dans cette activité. La majorité des pêcheurs (71.05%) ne sont favorables à cela. Les raisons avancées (tableau...) sont par ordre de grandeur «diversification de métier dans la famille (28.88%), activité trop risquée (23.35%), condition d'exercice trop difficile (22.13%) et la rentabilité qui compte pour 10%.

Tableau 12: Perception des pêcheurs par rapport à l'avenir des enfants dans la pêches

Départements	Non	Oui	Total	% Non	% Oui
Ouest	5594	2486	8080	17.15	18.71
Sud-Est	1703	1835	3538	5.22	13.81
Nord	2795	1168	3963	8.57	8.79
Nord-Est	1175	346	1521	3.60	2.60
Artibonite	2877	1064	3941	8.82	8.01
Sud	5992	1616	7608	18.37	12.16
Grand-Anse	6749	2634	9383	20.69	19.82
Nord-Ouest	3506	1502	5008	10.75	11.30
Nippes	2226	639	2865	6.82	4.81
Total	32617	13290	45907	100.00	100.00
%	71.05	28.95	100.00		

4.14.- Pêche sur DCP

La pêche sur DCP est matériel nouvellement introduit en Haïti. Lorsqu'il est placé dans l'eau, il attire les poissons autour et permet aux pêcheurs de les capturer plus facilement. La mise en valeur ou la fréquentation de DCP requiert un certain de matériels et équipements adéquats permettant de minimiser les risques. Devant le manque flagrant de ces types de matériels et équipement, 15.31% des pêcheurs fréquentent les DCP installés. Les pêcheurs concernés sont concentrés dans la Grand'Anse (34.79%), le Sud'Est (21.76%), le Sud et l'Ouest avec respectivement 14.50% et 13.69%. Les autres départements font peu usage des DCP.

Tableau 13: Fréquentation des DCP par les pêcheurs

Départements	Non	Oui	% non	% oui	Total
Ouest	7118	962	18.31	13.69	8080
Sud-Est	2009	1529	5.17	21.76	3538
Nord	3944	19	10.14	0.27	3963
Nord-Est	1477	44	3.80	0.63	1521
Artibonite	3800	141	9.77	2.01	3941
Sud	6589	1019	16.95	14.50	7608
Grand-Anse	6938	2445	17.85	34.79	9383
Nord-Ouest	4559	449	11.73	6.39	5008
Nippes	2445	420	6.29	5.98	2865
Total	38879	7028	100.00	100.00	45907
%	84.69	15.31	100.00		

4.15.- Matériel de sécurité

Très peu de pêcheurs (6.31%) utilisent du matériel de sécurité en mer. Les types les plus utilisés sont le gilet de sauvetage, la vessie et autres matériels non précisés. Le gilet de sauvetage est utilisé par 2 379 pêcheurs (5.18%) et la vessie par 238 pêcheurs (0.52%), et autres matériel non précisés par 472 pêcheurs (1.02%). La pratique d'utilisation de matériels de sécurité est plus répandu dans l'Artibonite (23.90%), la Grand'Anse (23.38%), le Sud (15.92%) et le Sud'Est (14.33%). La part d'utilisation des autres départements est relativement négligeable.

Tableau 14: Utilisation de matériel de sécurité en mer

Départements	Non	Oui	% non utilisation	% Utilisation	Gilet de sauvetage	Vessie	Autres	Total	%
Ouest	7902	178	18.37	6.15	171	5	6	182	5.76
Sud-Est	3123	415	7.26	14.33	340	6	92	438	13.86
Nord	3865	98	8.99	3.38	46	23	51	120	3.80
Nord-Est	1478	43	3.44	1.48	34	11	4	49	1.55
Artibonite	3249	692	7.55	23.90	628	57	47	732	23.16
Sud	7147	461	16.62	15.92	362	50	106	518	16.39

Grand-Anse	8706	677	20.24	23.38	507	46	201	754	23.85
Nord-Ouest	4755	253	11.06	8.74	238	37	12	287	9.08
Nippes	2786	79	6.48	2.73	53	3	25	81	2.56
Total	43011	2896	100.00	100.00	2379	238	544	3161	100.00
Pourcentage	93.69	6.31	100.00						

4.16.- Association de pêcheurs

Le nombre de pêcheurs appartenant à une association s'élève à 9 248, soit 20.15% de la population recensés. Les pêcheurs faisant partie des associations sont plus nombreux dans la Grand'Anse (23.83%), le Sud (20.18%), l'Ouest (19.93%) et le Sud'Est (16.36%). Pour les autres départements, les pourcentages se situent dans l'intervalle 2.15% à 5.87%

Tableau 15: Répartition des pêcheurs selon qu'ils appartiennent à une association

Départements	Non	Oui	Total	% Non	% Oui
Ouest	6237	1843	8080	17.01	19.93
Sud-Est	2025	1513	3538	5.52	16.36
Nord	3691	272	3963	10.07	2.94
Nord-Est	1247	274	1521	3.40	2.96
Artibonite	3742	199	3941	10.21	2.15
Sud	5742	1866	7608	15.66	20.18
Grand-Anse	7179	2204	9383	19.58	23.83
Nord-Ouest	4465	543	5008	12.18	5.87
Nippes	2331	534	2865	6.36	5.77
Total	36659	9248	45907	100.00	100.00
% National	79.85	20.15	100.00		

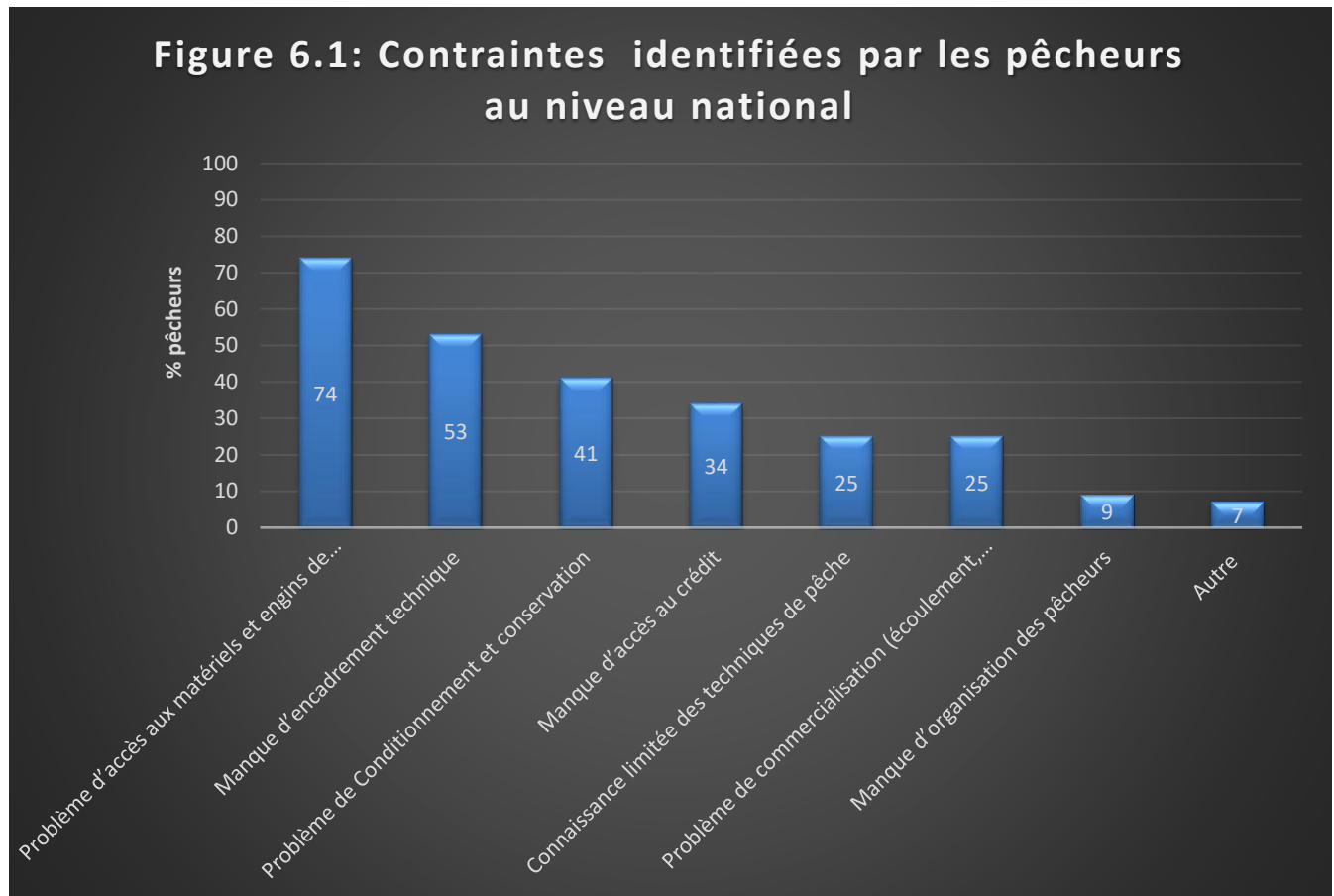
Ooooooooooooooooooooo

⇒ Les principales contraintes auxquelles sont confrontés les pêcheurs

A l'échelle nationale, le problème d'accès aux matériels et engins de pêche représente la principale contrainte à laquelle font face les pêcheurs. Ceci est mentionné par 33815 pêcheurs (soit 74 % du total). Comme autres contraintes majeures, il est mentionné :

- Le manque d'encadrement technique par 53 % des pêcheurs ;
- Le problème de conditionnement et conservation par 41 % des pêcheurs ;
- Le manque d'accès au crédit par 34 % des pêcheurs ;

- Le problème de commercialisation par 25 % des pêcheurs ;
- La connaissance limitée des techniques de pêche par 25 % des pêcheurs.



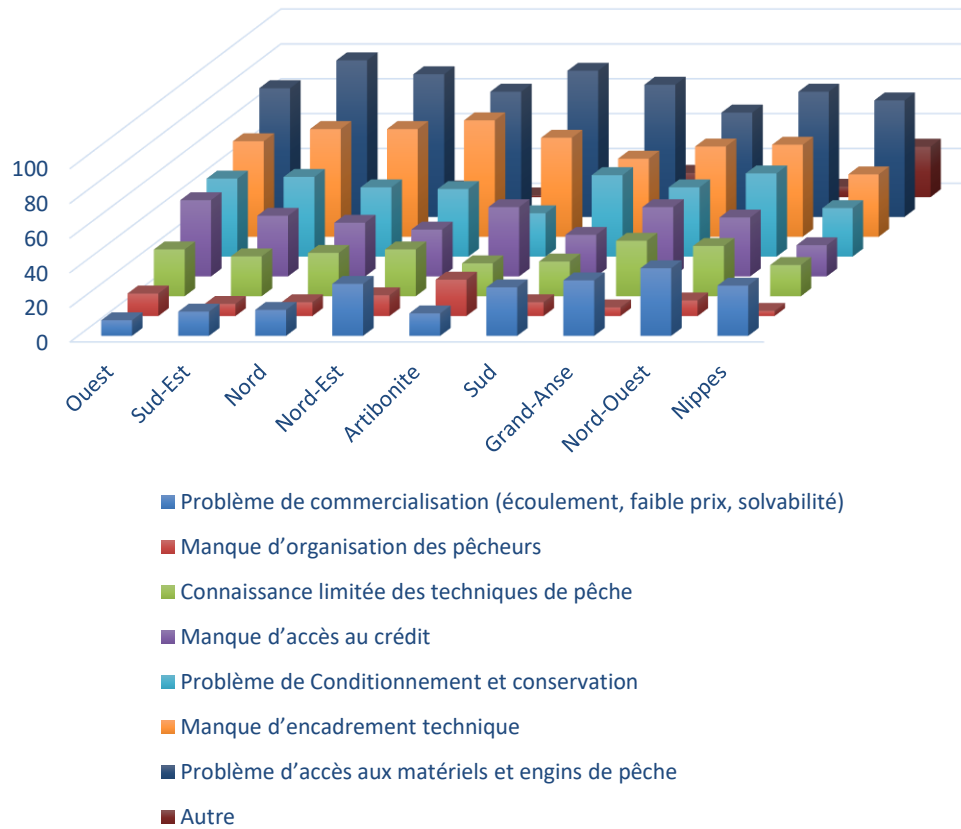
Sur le plan régional, le tableau n'est pas trop différent de celui observé au niveau national. Les contraintes sont classées presque dans le même ordre d'importance.

Au niveau de tous les départements, le problème d'accès aux matériels et équipements de pêche est identifié comme la principale contrainte. Par exemple, il est mentionné par 90 % des pêcheurs au niveau du Sud-Est ; 84 % au niveau de l'Artibonite ; 82 % dans le Nord ; 76 % dans le Sud, etc.).

A part le département du Sud, le manque d'encadrement technique est signalé comme le deuxième plus grand problème (par 67 % des pêcheurs dans le Nord ; 62 % dans le Sud-Est et le Nord ; 57 % dans l'Artibonite, etc.).

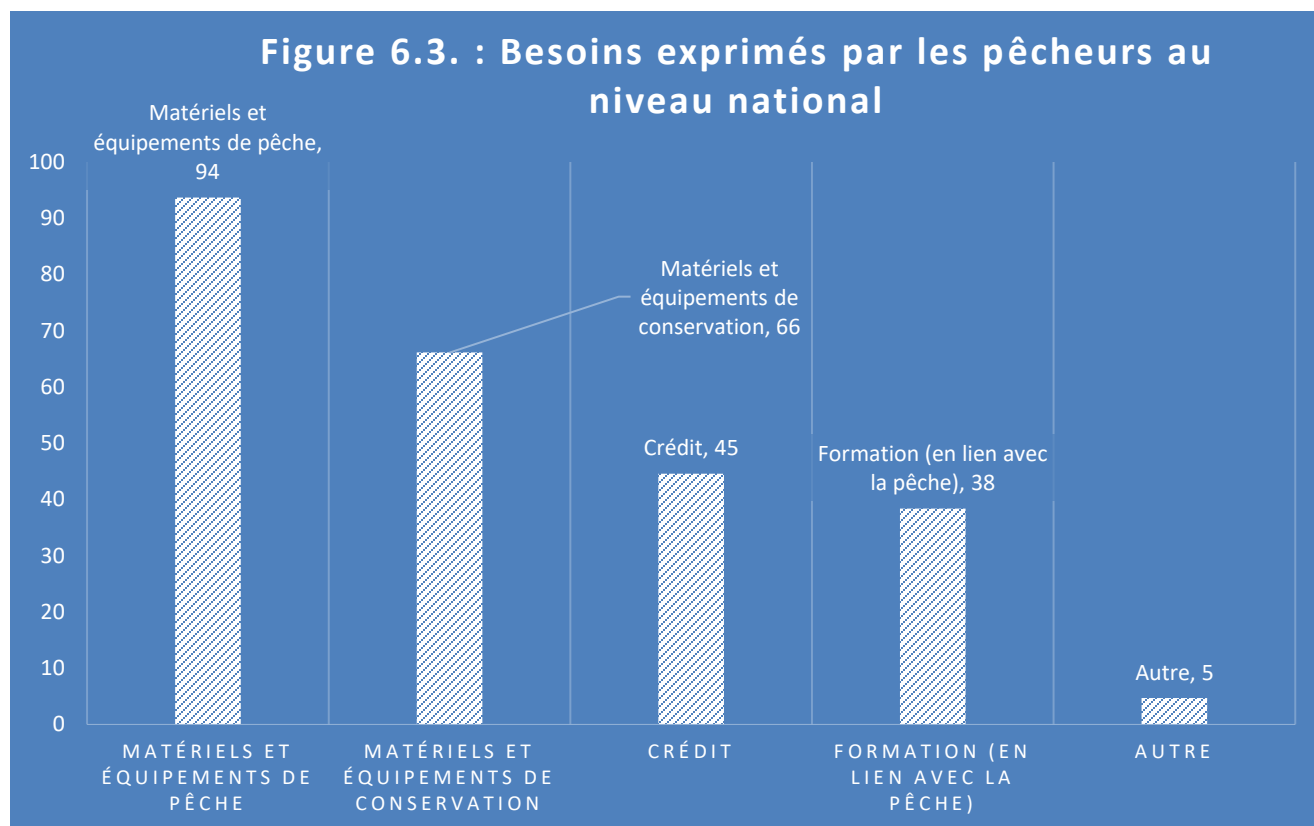
Le problème de conditionnement et conservation est classé en troisième position (avec 48 % des pêcheurs dans le Nord-Ouest ; 46 % dans le Sud-Est ; 45 %, dans l'Ouest, etc.). Voir Figure 6.2 pour plus de détails.

Figure 6.2 : Contraintes identifiées par les pêcheurs au niveau regional



⇒ Les besoins prioritaires

Sur le plan national, le principal besoin exprimé par les pêcheurs est lié aux matériels et équipements de pêche. Ceci est signalé par environ 94 % des pêcheurs. Viennent ensuite le besoin en matériels et équipements de conservation (66 % des pêcheurs) ; besoin en crédit (45 % des pêcheurs) ; besoin en formation (38 % des pêcheurs) et autres besoins (5%). Voir Figure 6.3.



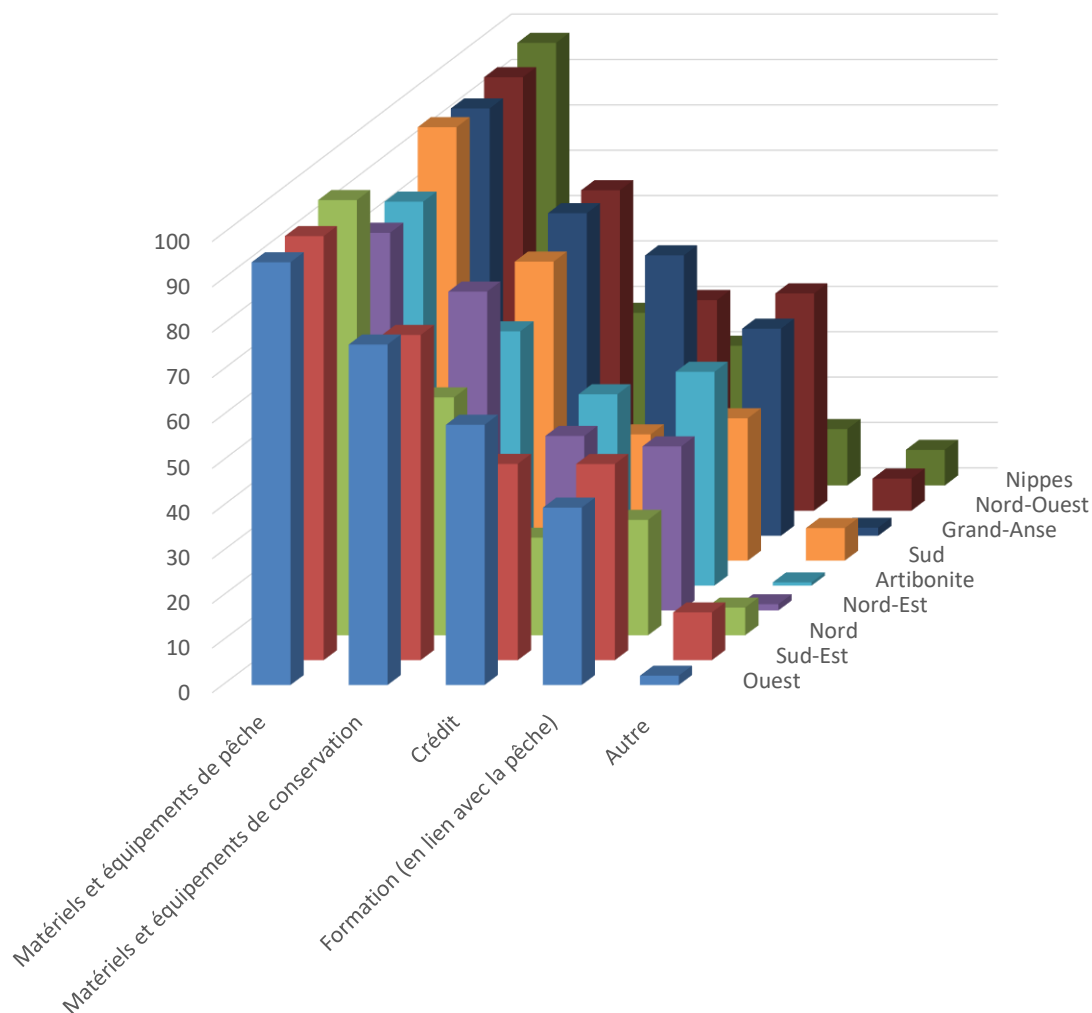
Au niveau régional, c'est à peu près le même cas de figure. Se renforcer en matériels et équipements de pêche reste la principale préoccupation des pêcheurs au niveau des 9 départements en question. Ce besoin a été exprimé dans les Nippes par 98 % des pêcheurs ; dans le Nord, le Nord-Ouest et le Sud (96 % des pêcheurs), dans l'Ouest et la Grand-Anse (94 % des pêcheurs) ; le Sud-Est (93 % des pêcheurs) ; l'Artibonite (85 % des pêcheurs) et le Nord-Est (83 % des pêcheurs).

Le deuxième plus grand besoin exprimé au niveau des 9 départements est relatif aux matériels et équipements de conservation. Il est déclaré par 76 % des pêcheurs au niveau de l'Ouest ; 72 % au niveau du Sud-Est ; 71 % au niveau du Nord-Ouest, du Nord-Est et de la Grand-Anse ; 66 % au niveau du Sud ; 56 % au niveau l'Artibonite ; 53 % au niveau du Nord.

Il est à noter que la plus faible proportion de pêcheurs exprimant ce type de besoin se trouve dans les Nippes (38 %).

En ce qui a trait au crédit, il est considéré comme le troisième besoin prioritaire au niveau de quatre (4) départements : Grand-Anse (avec 62 % des pêcheurs) ; Ouest (58 %) ; Nord-Est (39%) et Nippes (31 %). Pour des départements comme le Nord, l'Artibonite, le Sud et le Nord-Ouest, la formation reste leur troisième priorité. Voir Figure 6.4.

Figure 6.4: Besoins prioritaires exprimés par les pêcheurs au niveau regional

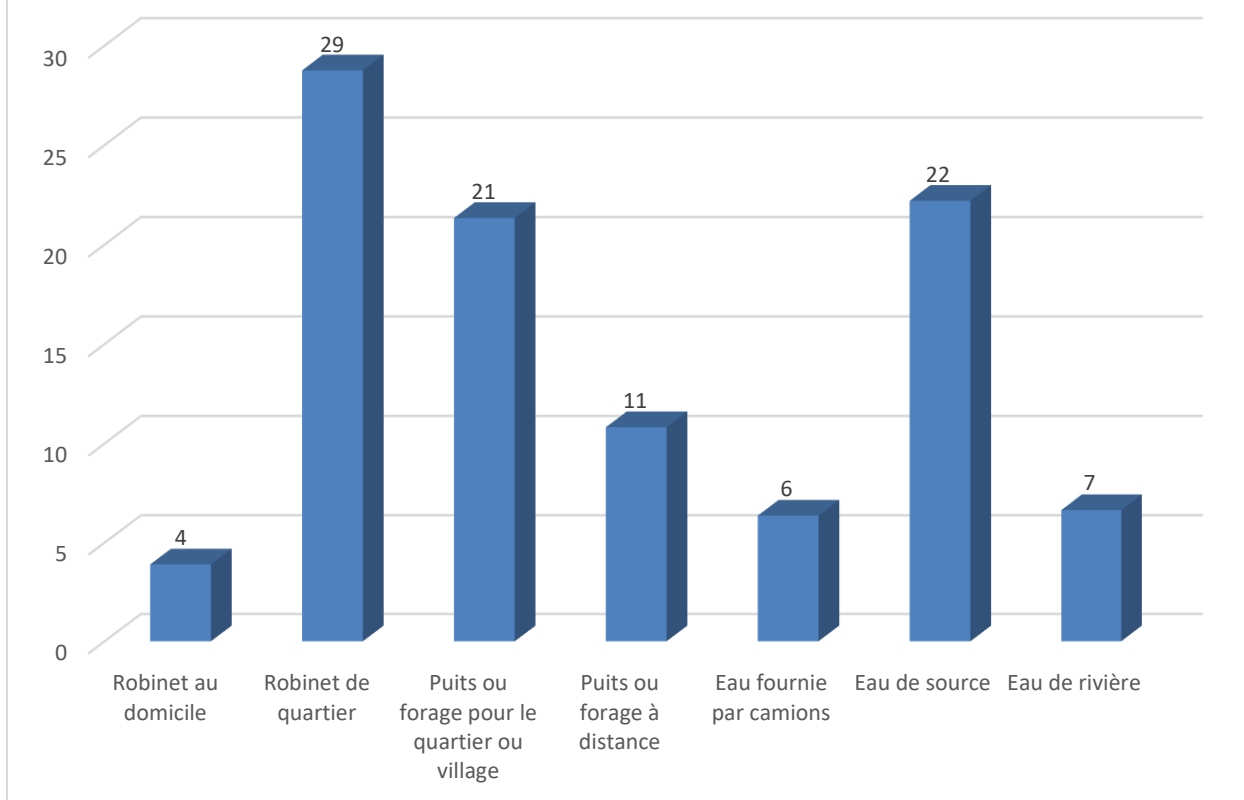


VII. Questions sur l'habitat du pêcheur

⇒ Sources d'approvisionnement en eau domestique des pêcheurs

Les résultats montrent que la principale source d'approvisionnement en eau des pêcheurs au niveau national est le robinet de quartier. Environ 29 % des pêcheurs y ont accès. Viennent ensuite l'eau de source (22 % des pêcheurs), l'eau de puits dans le quartier (21 %), etc. Il convient de noter que seulement 4 % des pêcheurs possèdent un robinet à domicile.

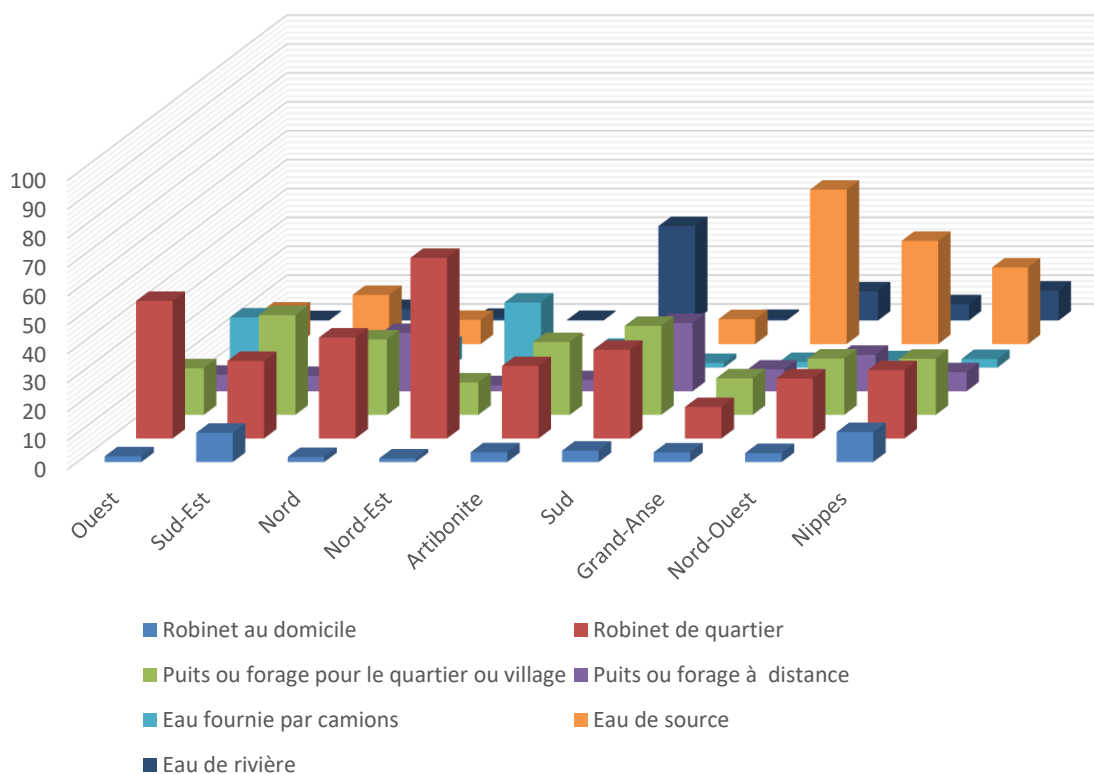
Figure 6.5 : Sources d'approvisionnement en eau des pêcheurs au niveau national



Au niveau régional, on constate que les sources d'approvisionnement en eau des pêcheurs sont assez variables. Si pour certains départements, c'est le robinet de quartier qui représente la principale source d'approvisionnement pour les pêcheurs (c'est le cas du Nord-Est (63 %) ; de l'Ouest (48 %) ; du Nord (35 %) et du Sud (31 %)), pour d'autres c'est l'eau de source (Grand-Anse(53 %), Nord-Ouest(36 %) et Nippes(27%)) ou le puits de quartier (Sud-Est).

On doit signaler que, pour le département de l'Artibonite, c'est l'eau de rivière qui constitue la principale source d'approvisionnement des pêcheurs (33%). Viennent ensuite le robinet de quartier (25 %), le puits/forage de quartier (25%), etc.

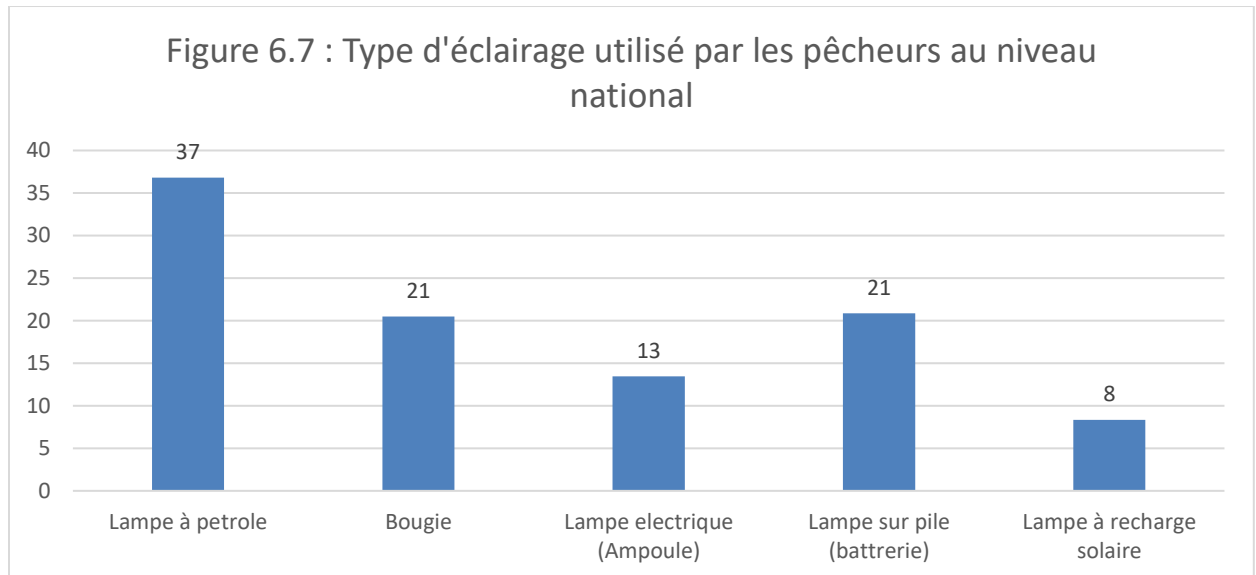
Figure 6.6 : Sources d'approvisionnement en eau des pêcheurs au niveau regional



⇒ Type d'éclairage utilisé par les pêcheurs

Selon les résultats, le principal type d'éclairage utilisé par les pêcheurs au niveau national est «la lampe à pétrole ». Environ 37 % de pêcheurs l'utilisent. On retrouve en deuxième position la

bougie et la lampe sur pile (21 % des pêcheurs). Viennent ensuite la lampe électrique (13 %) et la lampe à recharge solaire (8 %). Voir Figure 6.7.

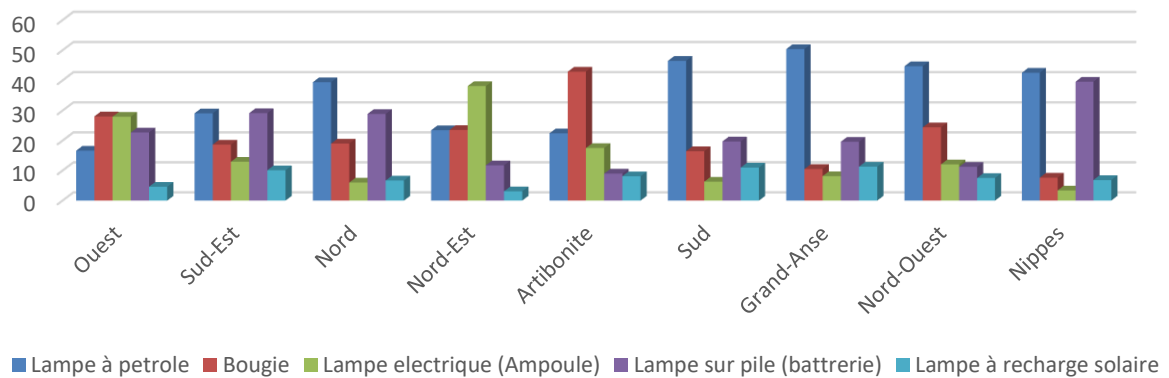


Au niveau régional, on constate que la lampe à pétrole constitue la principale source d'éclairage pour les pêcheurs au niveau de nombreux départements. C'est le cas de la Grand-Anse (près de 50 % des pêcheurs l'utilisent) ; du Sud (46% des pêcheurs), du Nord-de l'Ouest (45 %) ; des Nippes (43 %) ; du Nord (39%) et du Sud-Est (29%).

Au niveau du département de l'Ouest, les pêcheurs montrent que leurs principales sources d'éclairage sont : Bougie et lampe électrique. Viennent ensuite la lampe sur pile (23 %) ; lampe à pétrole (17 %) et lampe à recharge solaire (5%).

Il est important de faire remarquer que le principal type d'éclairage des pêcheurs du département de l'Artibonite est la bougie lorsqu'au niveau du Nord-Est c'est la lampe électrique.

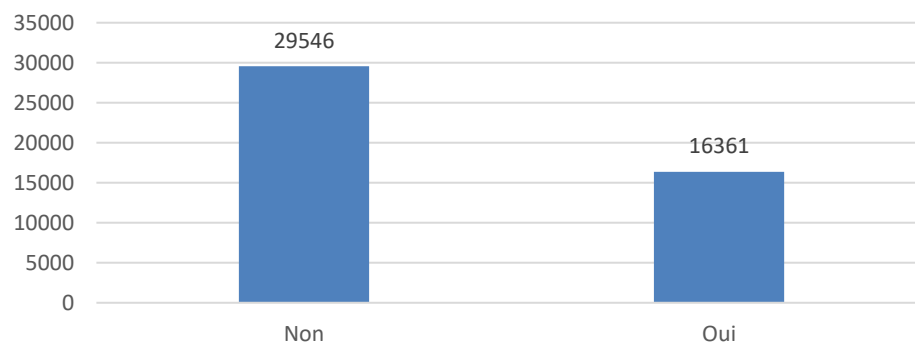
Figure 6.8 : Type d'éclairage utilisé par les pêcheurs au niveau régional



⇒ Nombre de pêcheurs ayant une toilette et type

Au niveau national, seulement 16361 pêcheurs (soit 36 % du nombre total) ont déclaré avoir posséder une toilette. Près de 93 % (soit 1515) de ces toilettes sont des « latrines » et 7 % des « WC » ou toilettes hygiéniques.

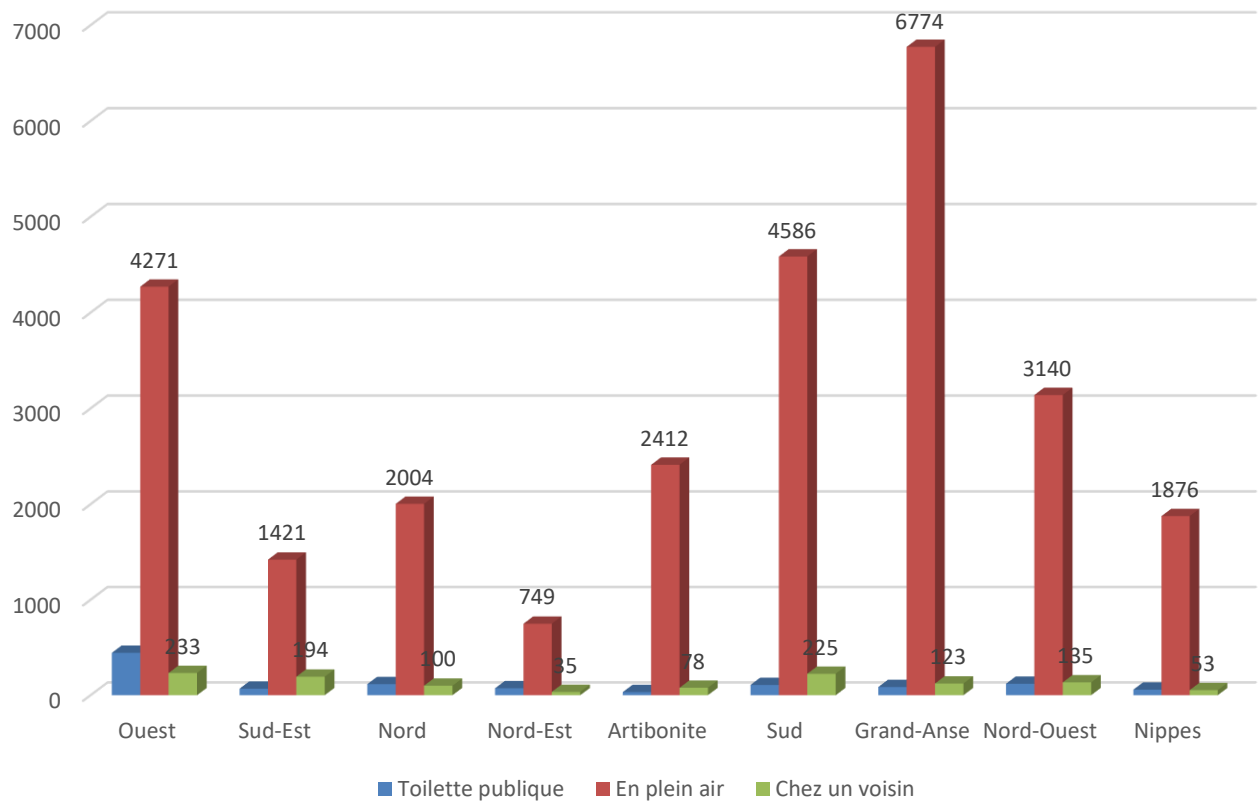
Figure 6.9 : Nombre de pêcheurs possédant une toilette



Parmi les pêcheurs ne possédant pas de toilette, environ 27233 (soit 92 % du total) déclarent faire généralement ses besoins à l'air libre ; 4 % recourent à des toilettes publiques et 4 % utilisent les toilettes de leurs voisins.

Sur le plan régional, on peut voir que la stratégie la plus courante utilisée par les pêcheurs dépourvus de toilette est de recourir à l'air libre pour faire leurs besoins et ceci dans tous les départements. Il peut être noté que le département de la Grand-Anse occupe la première. Viennent ensuite le département du Sud, le département de l'Ouest, le Nord-Ouest, etc.

Figure 6.10: Stratégie utilisée par les pêcheurs non-possédants de toilette (pour faire leurs besoins)



Annexe :

Tableau 6.1 : Contraintes identifiées par les pêcheurs au niveau régional et national

	Ouest	Sud-Est	Nord	Nord-Est	Artibonite	Sud	Grand-Anse	Nord-Ouest	Nippes	Total (%)
Problème de commercialisation (écoulement, faible prix, solvabilité)	9	14	15	30	13	28	32	39	29	25
Manque d'organisation des pêcheurs	13	7	8	12	21	8	5	9	3	9
Connaissance limitée des techniques de pêche	27	23	25	27	19	20	32	29	18	25
Manque d'accès au crédit	44	35	31	27	40	24	40	34	18	34
Problème de Conditionnement et conservation	45	46	40	39	25	47	40	48	28	41
Manque d'encadrement technique	55	62	62	67	57	45	52	53	36	53
Problème d'accès aux matériels et engins de pêche	74	90	82	72	84	76	60	72	67	74
Autre	4	5	5	1	6	14	3	6	29	7

Tableau 6.2 : Besoins prioritaires exprimés au niveau régional et national

Besoins prioritaires	Ouest	Sud-Est	Nord	Nord-Est	Artibonite	Sud	Grand-Anse	Nord-Ouest	Nippes	Total
Matériels et équipements de pêche	94	93	96	83	85	96	94	96	98	94
Matériels et équipements de conservation	76	72	53	71	56	66	71	71	38	66
Crédit	58	43	22	39	42	28	62	46	31	45
Formation (en lien avec la pêche)	40	43	26	36	47	31	46	48	12	38
Autre	2	11	6	1	1	7	2	7	8	5

Source d'approvisionnement en eau des pêcheurs	Ouest	Sud-Est	Nord	Nord-Est	Artibonite	Sud	Grand-Anse	Nord-Ouest	Nippes	Total (%)
Robinet au domicile	2	10	2	1	3	4	3	3	10	4
Robinet de quartier	48	27	35	63	25	31	11	21	24	29

Puits ou forage pour le quartier ou village	16	35	26	11	25	31	13	20	19	21
Puits ou forage à distance	6	5	20	2	4	24	8	13	7	11
Eau fournie par camions	17	2	8	23	7	2	2	3	3	6
Eau de source	11	17	8	0.1	3	9	53	36	27	22
Eau de rivière	0.1	4	1	0.2	33	1	10	6	10	7

Tableau 6.3 : Source d’approvisionnement en eau des pêcheurs à l’échelle régional et national

Tableau 6.4 : Type d’éclairage utilisé

Type d'eclairage utilisé	Ouest	Sud-Est	Nord	Nord-Est	Artibonite	Sud	Grand-Anse	Nord-Ouest	Nippes	Total (%)
Lampe à petrole	17	29	39	23	22	46	50	45	43	37
Bougie	28	19	19	24	43	16	11	24	8	21
Lampe electrique (Ampoule)	28	13	6	38	18	6	8	12	3	13
Lampe sur pile (batterie)	23	29	29	12	9	20	20	11	40	21
Lampe à recharge solaire	5	10	7	3	8	11	11	8	7	8

Tableau 6.5 : Nombre de pêcheurs possédant une toilette

Pêcheurs possédant une toilette	Ouest	Sud-Est	Nord	Nord-Est	Artibonite	Sud	Grand-Anse	Nord-Ouest	Nippes	Total
Non	4965	1684	2232	857	2523	4920	6983	3395	1987	29546
Oui	3115	1854	1731	664	1418	2688	2400	1613	878	16361

Tableau 6.6 : Stratégie utilisée par les pêcheurs non possédants de toilette(pour faire leurs besoins)

Stratégie utilisée	Ouest	Sud-Est	Nord	Nord-Est	Artibonite	Sud	Grand-Anse	Nord-Ouest	Nippes	Total
Toilette publique	444	69	116	73	33	108	86	120	58	1107
En plein air	4271	1421	2004	749	2412	4586	6774	3140	1876	27233
Chez un voisin	233	194	100	35	78	225	123	135	53	1176

V.- Conclusion

Le recensement de la pêche a été réalisé dans l'objectif de doter le pays d'une base de données fiables relative au secteur de la pêche permettant la prise de décisions. Il a permis de mettre en évidence le nombre de ports de débarquement, le nombre de pêcheurs qui exercent sur chacun d'eux, les charges familiales des pêcheurs, les autres activités qu'effectuent les pêcheurs parallèlement à la pêche et d'autres informations socio-économiques se rapportant au mode de vie des pêcheurs.

Le secteur est en proie à des contraintes liées au manque d'organisation des pêcheurs, le faible niveau de formation, de spécialisation qui se répercutent sur la productivité de la pêche qui pourrait être profitable à l'économie nationale, celui des pêcheurs et la protection l'environnement. Il faut noter en plus le faible niveau d'encadrement technique en faveur de seulement 37 % des pêcheurs. Les pouvoirs publics devraient doubler en matière de développement durable, la gestion de l'environnement et la conservation des ressources menacées par cette population de pêcheurs qui passe la majorité de leur temps à exercer une pression constante sur les côtes car les moyens de pêche (navire et accessoires) dont elle dispose ne lui permettent pas d'aller au large.

Le recensement a permis de constater que la pêche est globalement mieux organisée dans le grand Sud (Ouest, Sud-Est, Sud, Grand-Anse). C'est là que les pêcheurs ont bénéficié de plus de formation, détiennent les meilleurs matériels de pêche tels les corallins, fiberglass entre autres.

Enfin, des séances de renforcement de capacités des jeunes pêcheurs en matière de gestion de l'environnement, des matériels et engins de pêche devraient aussi être systématisées pour les aider à mieux gérer durablement le secteur de la pêche artisanale qui est fortement menacée par une population de jeunes pêcheurs.